

CHARTRE D'UTILISATION DES INFRASTRUCTURES DE L'ÉCOLE FONDAMENTALE LIBRE « DE ZENNE »

Entre

L'asbl Sint-Goedele Brussel, Verheydenstraat 39 à 1070 Anderlecht, représentée par Mme Sjouke Van Assche, directrice du VBS Sint-Pieterscollege De Zenne, ci-après dénommée le propriétaire

et **xxx**, représenté par xxx (nom et prénom), xxx (fonction), xxx (adresse) (joignable au 04 xx/xx - numéro de téléphone), ci-après dénommé l'utilisateur.

Article 1. Infrastructure De Zenne à Laeken

L'infrastructure est située au 173 Molenbeeksestraat, à Laeken.

L'infrastructure se compose des espaces suivants :

- Cuisine - avec plaque à induction, hotte aspirante, grand réfrigérateur, réfrigérateurs pour boissons, trappe de service vers la Salle à manger, 2 évier doubles.
- Réfectoire - salle polyvalente
- 2 vestiaires attenants au gymnase
- Gymnase
- Cour de récréation
- Sanitaires de part et d'autre des vestiaires du gymnase
- Sanitaires de la cour de récréation

L'utilisateur est conscient que, sur la base du rapport d'incendie, la salle a une capacité maximale.

Article 2 - Le contrat d'utilisation

Le contrat d'utilisation est conclu pour l'utilisation de :

•	Cuisine
•	Réfectoire
•	2 vestiaires
•	Gymnase (sans utilisation du matériel de sport de l'école)
•	Cour de récréation
•	Sanitaires du gymnase

-

Sanitaires de la cour de récréation

L'accord est conclu pour une utilisation pendant **la période suivante / ou aux dates suivantes : à compléter**

Jour(s) : **xxx**

Durée : de **xxx** heure à **xxx** heure.

Nous facturons une redevance d'utilisation de 20 euros par demi-journée.

Si l'organisation a utilisé une partie de l'infrastructure pendant une période intense, nous pouvons facturer des **frais de nettoyage** de 75,00 euros.

Le dépôt de **garantie** s'élève à 250,00 euros.

Les **frais d'utilisation** sont de **xxx euros** (= # x 20 euros).

Les deux montants doivent être versés sur le **compte bancaire** Basisschool VBS De Zenne : **BE70 7350 3159 6625**. Veuillez indiquer s'il s'agit du droit d'utilisation ou de la caution, ainsi que le nom de l'organisation, dans ce cas **xxx**

L'utilisateur doit souscrire une assurance pour la responsabilité civile uniquement et peut ou non couvrir les dommages causés à son propre matériel.

La convention d'utilisation est signée et renvoyée dans les 7 jours suivant sa réception. Le contrat est conclu sous la condition suspensive du paiement de la caution de la/des chambre(s) dans les 10 jours calendaires suivant la signature du présent contrat. A défaut de réception de ces fonds dans le délai imparti, le propriétaire a le droit de résilier unilatéralement et immédiatement le contrat aux frais de l'utilisateur. Les salles seront alors à nouveau disponibles pour l'utilisation.

Lors de l'utilisation de l'infrastructure, l'utilisateur doit immédiatement vérifier s'il y a des défauts. Si c'est le cas, il doit le signaler immédiatement à la personne responsable de VBS De Zenne. Cela se fait au moyen d'une photo accompagnée d'une brève description. Si ce n'est pas le cas et qu'il s'avère par la suite qu'il y a des défauts, les coûts des dommages peuvent être récupérés auprès de **xxx** (nom de l'organisation).

Article 3 - Interdiction de céder ou de transférer des droits

L'utilisateur ne peut céder la présente charte d'utilisation qu'avec l'accord écrit préalable du propriétaire.

Article 4 - Règlement d'ordre intérieur

VBS De Zenne maakt deel uit van de VZW Sint-Goedele Brussel - **Maatschappelijke zetel** : Verheydenstraat 39 , 1070 Anderlecht - **Tel**: 02 520 05 72 - **Email** : info@sint-goedele.brussels **Ondernemingsnummer** : 0478.379.452
- **RPR** : Brussel - Nederlandstalig

En signant le contrat d'utilisation, l'utilisateur déclare avoir reçu et approuvé le règlement d'ordre intérieur.

Rédigé à xxx le xx/xx/20xx

Chacune des parties déclare en avoir reçu, lu et approuvé 1 exemplaire.

vzw Sint-Goedele Brussel Sjouke Van Assche (directrice VBS De Zenne)	Nom de l'organisation Nom et prénom du responsable
(date + signature)	(date + signature)